

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue de Gerland à Lyon 7°, d'une parcelle de terrain située au numéro 209 de cette voie et appartenant à la société BP France.

Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 594 mètres carrés cadastré sous le numéro 79 de la section CE.

Aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, le bien en cause serait acquis gratuitement ; les services fiscaux ont estimé la valeur vénale du terrain à 29 700 F, valeur citée parce que devant servir de base de calcul au salaire du conservateur des Hypothèques ;

B - Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ledit compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,